BONNES VACANCES.

Pour cause de vacances, **MédiaChartres** est au ralenti, mais toujours présent.

Avec moins de publication, mais il reste le coté « savoureux » des sujets.



Retour des chroniqueurs au grand complet, le Lundi 16 Aout.

MédiaChartres, vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

La Rédaction

REPOSE EN PAIX !

- Votre Ville -



MédiaChartres, pour voir l'état du cimetière Chartrain, a été le visiter.

Et certaines choses, surprennent ... vraiment !

Certes, dans le dernier magazine « **Votre Ville** » (page 45), nous pouvions lire, que les produits phytosanitaire (**pourtant interdits**), bénéficiaient d'une dérogation jusqu'en **2022** ?

Que l'entretien, était (**soit disant**) 'très chronophage' et que les espaces gravillonnés, de disparaitre et faire place au … gazon !

MédiaChartres, a constaté que la peinture « ELLE », a déjà totalement disparu des bornes qui indiquent les emplacements des carrés, ou reposent les défunts et sont désormais totalement illisibles, seuls repères possibles et indispensables, bien utiles, mais inutilisables.



Reflet de l'état des finances, d'un certain laisser aller ou des priorités de la Ville ?

Devons nous faire appel aux dons de peinture et au bénévolat des résidents ?

Alors, un conseil … n'oubliez pas votre GPS.

Yves Dubois

- Les bornes illisibles -

-L'entrée du Cimetière-







LES FAUX « IGNORANTS » !

Les habitants de **Chartres**, ont certainement remarqués le nombre croissant -rue de la Pie- de nouveaux chantiers en centre ou basse Ville.

Construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turnover exponentiel) etc.

Mais, MédiaChartres à constaté que très peut de chantiers, qu'ils soit professionnels ou particuliers affichaient les autorisations :

-Place de l'étape

au vin-permis ou déclaration (pourtant
obligatoires).



https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA0000061759

Certaines sociétés comme « **Dau...R** » en ont même fait une spécialité!

IMPORTANT:

-rue Gabriel Péri-

« Il appartient à la Mairie, de rappeler les obligations, et à la Police Municipale de les faires respecter ».



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès ces instances « dîtes » compétentes (**Police Municipale, Mairie**, services de l'urbanisme) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à Chartres mais plutôt, une spécificité locale (bienveillance et tolérance, mais attention . . . pas pour tous).

Chartres ville exemplaire ? il semble aujourd'hui rédhibitoire que cela ne sera pas pour demain et voir bien au delà!

Un laxisme déconcertant, mais organisé (...)

Alexandra Simoni

COVID « BLUES ».

Pour raison de covid et de variant « delta » , nous pouvons nous étonner que certaines manifestations locales (foires, salons, concerts et autres), à forte densité de public, n'est pas été différés ?



Ne fallait-il pas, plutôt jouer la carte 'prudence maximale' et les repousser

ultérieurement ?



Chacun doit, et devra, assumer sa part de responsabilité.

MédiaChartres, invite les lecteurs (trices) à être le plus

vigilant possible, à respecter et faire respecter les gestes barrière et de prévention et surtout ... à se faire vacciner (mais cette décision, n'appartient qu'à vous seul (e) en votre âme et conscience).

Info:

https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid
-19/je-suis-un-particulier/article/la-vaccination-des-mineurs

Yves Dubois

Zone de non-droit.

Le hasard (et la chance) conduit parfois MédiaChartres, à être bon endroit au bon moment !



Curieusement, il semble que les véhicules de la **Ville** et de **Chartres Métropole**, soit « dispensés »

de respecter le code de la route en bénéficiant d'une très large « **tolérance** » et d'une incomparable

« mansuétude » de la part des forces de l'ordre ?

Mais, comment faire respecter la loi, sans devenir un mauvais sujet pour celui qui

signe votre chèque de fin de mois ? (cruel dilemme).

-Non, car en pratique, cela s'appelle juste ... un « conflit
d'intérêt » !

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315/

-Place St Pierre-



Et le même triste scénario, du « **bon exemple** » arrive inlassablement **tous les jours** !

MédiaChartres, dispose d'un impressionnant « **catalogue** » d'exemples photos,

prisent sur plusieurs années.

Alors certes, si d'après la loi (quand ça l'arrange), une photo n'est pas une preuve', **plus de 5000** peuvent

peut-être commencer à en être un début ?

Et faire réfléchir, Procureurs et Magistrats sur le bien fondé, d'ordonner l'ouverture d'une enquête, non ?.

Patrick Maresko

-Blvd Chasles- (tjs)

-Trottoir

Médiathèque-

-Rue du 14 Juillet-







LE » DEVOIEMENT » ... DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA LOI.

En matière de respect des lois, les Maires sont censés donner le bon

exemple.

Modèle illégal



Mais, il est un sujet ou il semble que le dévoiement, fasse

l'unanimité.



Cela concerne les ralentisseurs routier, sur lesquels chacun à un jour « pesté« .

Des ralentisseurs « maison« , mais qui n'ont aucun droit de résidence, car la

réglementation et la loi, ne laisse aucun doute, sur la responsabilité des Maires

en cas d'accidents ou de dépôt de plainte, par les associations d'usagers.

https://www.40millionsdautomobilistes.com/articles/consultatio
n-souhaitez-vous-des-actions-contre-les-dos-d-ane-illegaux

Et:

https://www.challenges.fr/automobile/dossiers/ralentisseurs-il
legaux-comment-les-reconnaitre 737858

Hors, **MédiaChartres** à constaté qu'il existe des dizaines de ralentisseurs illégaux, à Chartres et dans les communes avoisinantes.



Modèle légal

Véritables fléaux, pour les motards et les véhicules surbaissés, tous ont des traces significatives visibles.

Messieurs les Maires, il est plus que temps, de faire appliquer et respecter la loi, avant que la loi ne vous y contraignent.

Martine Leroy

L'AMERIQUE ...

A toutes les personnes, qui se réjouissaient de pouvoir vivre « un rêve américain » à domicile,



MédiaChartres communique les nouvelles dates de l'événement.

https://americanfestivalchartres.com/

Des jours, à noter sur vos tablettes !

La Rédaction





A ce titre, le Festival maintient ses activités toute l'année en vue de la prochaîne édition.

L'aventure continue!

NOTRE SOUTIEN ...

MédiaChartres, apporte son soutien, à nos confrères et personnel des Groupe Europe 1 et Centre France dans les

mouvements de grèves en cours, qui les touchent.



Nous espérons, que le personnel ne sera pas directement impacté, par les changements actuels.

https://www.mediapart.fr/journal/france/220621/europe-1-le-dan

ger-bollore-la-complicitepublique?utm_source=20210622&utm_medium=email&utm_campaign=QUO
TIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83[QUOTIDIENNE]-20210622&M_BT=1654172231343

et

https://www.francebleu.fr/amp/infos/economie-social/grogne-et-inquietude-au-sein-des-journaux-la-montagne-et-le-populaire-du-centre-1624284928

La rédaction

DANS L'OMBRE,

Il est généralement normal (et obligatoire) pour une Municipalité de répondre Saisir les services

de l'État

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

favorablement à une demande de pièce administrative.

Lorsqu'il y a un refus ou une non réponse (considéré comme un refus) dans un délai de **30 jours**

toute personne est dès lors légalement fondée, à saisir dans les **2 mois la CADA** ,organisme

qui interviendra pour que les pièces et documents soit bien adressés au pétitionnaire:

https://www.cada.fr/contacter-la-cada

Chacun peut également, saisir le tribunal administratif:

http://orleans.tribunal-administratif.fr/Demarches-procedures/
Introduire-une-requete-devant-le-tribunal-administratif

MédiaChartres, s'étonne du refus, des silences et de rétentions d'informations de la Mairie de Chartres,

sur certaines demandes, des personnes auraient telles intérêt à dissimuler des « choses », et pourquoi ?

MédiaChartres, s'emploie à faire la lumière sur ces mystérieux sujets.

Claude Harffi



LOIR sans L'HEURE.

L'Eure et loir, notre département





Que **MédiaChartres**, propose de le requalifier juste, « **Loir** » car pour l'Heure, **Chartres** semble afficher de gros contentieux, avec toutes les Horloges, pas une n'étant à … l'heure!

Une preuve de plus (si il en fallait une), que cette Ville mérite bien d'être montrer en exemple, comme le clame si fort ses dirigeants (tes), une médaille et peut-être même de figurer au Guinness Book ?

Alexandra Simoni



